



Accident de service avec causes

Par **Galaxie.rouge**, le 15/10/2020 à 05:19

Suite à une entorse survenue sur mon lieu de travail. Je suis arrêt. J'ai passé 4 IRM sur plusieurs mois et je ne suis pas guéri. Un médecin agréé me fait reprendre le travail en mi temps alors que je souffre encore. Il n'a pas tenu compte des IRM. Quels sont mes recours?
Cordialement

Par **P.M.**, le 15/10/2020 à 08:12

Bonjour,

Apparemment, vous êtes fonctionnaire, ce qu'il faudrait préciser...

Vous avez normalement la possibilité de saisir le comité médical et s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Visiteur**, le 15/10/2020 à 08:27

Bonjour

C'est peut-être parce que votre douleur n'est pas totalement éteinte, que vous ne reprenez qu'à mi temps.

En tout cas, il faudrait pouvoir saisir le comité médical.

Par **Galaxie.rouge**, le 15/10/2020 à 09:17

Bonjour, effectivement je suis fonctionnaire territorial.

J'ai vu ce médecin agréé hier en fin d'après midi. Dans la matinée je passais un quatrième IRM qui confirmait une légère aggravation de cette entorse qui traîne depuis 13 mois. Le médecin radiologue m'a fait comprendre que je risquais des séquelles à vie. Ligaments et épanchement sont les causes de la non guérison à ce jour. Cheville toujours enflée. Je ne comprends donc pas sa décision. Je suis employé à la mairie de Lille dans le service propreté

et je ne fais que marcher dans ma fonction. Je revois mon médecin traitant demain qui m'avait mis en arrêt jusqu'au 30 novembre. Pouvez me dire comment saisir le Comité Médical ?

Très cordialement.

Ps. Je précise que j'ai 64 ans .

Par **Visiteur**, le **15/10/2020** à **09:53**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18085>

Par **P.M.**, le **15/10/2020** à **11:56**

Je pense qu'il vaudrait mieux en plus que vous vous rapprochiez des Représentants du Personnel...